



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Conseil fédéral

Coronavirus : le Conseil fédéral entend soutenir le tourisme suisse

Berne, 01.09.2021 - Le 1er septembre 2021, le Conseil fédéral a adopté un programme de relance pour le tourisme suisse, qui a pour objectif de promouvoir la reprise de ce secteur après la pandémie de Covid-19. Le programme vise en particulier à stimuler la demande et à maintenir la capacité d'innovation. À cette fin, la Confédération allouera entre autres des moyens financiers à Suisse Tourisme.

Le secteur du tourisme est particulièrement touché par la pandémie de Covid-19, notamment le tourisme urbain, le tourisme d'affaires et les destinations nettement tournées vers l'international. Le programme de relance pour le tourisme suisse privilégie essentiellement trois instruments d'encouragement éprouvés, à savoir Suisse Tourisme, Innotour et la nouvelle politique régionale (NPR). Sur le plan thématique, le programme se focalise sur le tourisme d'affaires, le tourisme urbain et la durabilité. L'objectif est d'accompagner et de soutenir de manière ciblée la reprise de la branche, afin que le tourisme suisse dans son ensemble ressorte renforcé de la crise.

Concrètement, trois mesures sont envisagées dans le programme de relance. Premièrement, des fonds supplémentaires de 30 millions de francs sont mis à la disposition de Suisse Tourisme pour stimuler la demande durant les années 2022 et 2023. L'objectif est de reconquérir les visiteurs étrangers, de renforcer le développement touristique durable, de redynamiser le tourisme d'affaires et le tourisme urbain et d'alléger la charge pesant sur les partenaires touristiques. 20 millions de francs seront alloués à des activités de marketing et les 10 millions restants à des allègements financiers en faveur des partenaires de Suisse Tourisme.

Deuxièmement, le plafond actuel de 50 % de la contribution de la Confédération aux projets Innotour sera porté à 70 % entre 2023 et 2026 afin de réduire les coûts relatifs à

l'innovation. Cela permettra au secteur du tourisme de financer l'introduction, le développement et la conception de produits ainsi que d'entreprendre des collaborations malgré la persistance de la crise. La mise en œuvre de cette mesure nécessite non seulement une modification de la base légale, mais aussi des moyens supplémentaires s'élevant à 20 millions de francs.

Troisièmement, la nouvelle politique régionale disposera de 10 millions de francs supplémentaires pour la période 2020 à 2023 afin de donner un élan supplémentaire à l'encouragement de projets touristiques.

En outre, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) travaille intensivement au renouvellement de la stratégie touristique de la Confédération, qui doit être adoptée par le Conseil fédéral d'ici la fin de l'année. Il s'agit de jeter les fondements qui permettront de relever les défis stratégiques du tourisme dans les années à venir. La priorité est accordée au développement, par la Confédération, de l'encouragement des investissements, notamment en modernisant et en renforçant ceux de la Société Suisse de Crédit Hôtelier et de la nouvelle politique régionale.

Adresse pour l'envoi de questions

Communications DEFR
058 462 20 07
info@gs-wbf.admin.ch

Auteur

Conseil fédéral
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat d'Etat à l'économie
<http://www.seco.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-84930.html>